

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ
au schéma d'aménagement révisé
de la MRC des Laurentides

Je soussignée, Isabelle Daoust, greffière-trésorière adjointe et directrice des finances de la MRC des Laurentides, dûment autorisée en vertu des dispositions de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) certifie qu'aux termes de la résolution numéro 2023.05.9048 adoptée par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue le 18 mai 2023, ce dernier a approuvé et déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, le *règlement numéro 370-23-01* de la municipalité de Val-des-Lacs.

Le présent certificat de conformité est émis conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Délivré à Mont-Blanc, ce 19 mai 2023.



Isabelle Daoust
Greffière-trésorière adjointe et directrice des finances